

La gouvernance locale

Global Soil Week 2019 Rapport sur les résultats

La gestion durable des terres (GDT) fournit des bienfaits sociaux qui vont au-delà des profits immédiats pour l'exploitation ou d'autres intérêts de l'utilisateur individuel de la terre (p. ex. la séquestration du carbone, la préservation de la qualité de l'eau et la biodiversité). Ainsi, la mise en œuvre à grande échelle de la GDT dépend grandement de la force des systèmes de gouvernance locale pour coordonner les acteurs locaux, les activités et les budgets en vue d'atteindre un objectif commun. Pour ce faire, la gouvernance locale peut être définie comme étant le système horizontal et vertical de coordination entre les différentes parties prenantes, les secteurs et les niveaux politiques qui peuvent exercer, à leur tour, une forte influence politique sur l'allocation des tâches d'ordre public et des ressources envers la promotion de l'agriculture durable et résiliente au changement climatique.

En théorie et dans la pratique, la coordination au niveau local n'est pas une tâche simple, sinon une qui implique plusieurs acteurs à différents niveaux et à des fins différentes. Par exemple, dans plusieurs pays africains, la gouvernance relative à la GDT est fondée de manière formelle sur une prise de décision centralisée et sur une approche descendante de mise en œuvre de politiques. Cependant, dans le but d'assurer que les cadres

et les directives nationaux soient alignés avec les intérêts et les besoins particuliers et adaptés au contexte de la population, les enjeux en lien avec la gestion durable des terres et des sols devront être traités au niveau le plus pertinent pour leur résolution. La coordination verticale entre les différents niveaux de l'administration assigne les rôles et les responsabilités à cet égard. Au niveau le plus approprié, une coordination horizontale réalisée par la partie administrative correspondante chargée de celle-ci est responsable de faciliter la participation de tous les acteurs concernés par les processus de planification de l'utilisation des terres – avec un accent particulier sur les groupes marginalisés.

Puisque la GDT nécessite souvent une approche de planification fondée sur les écosystèmes (p. ex. fondée sur les bassins versants ou d'autres « approches paysagères »), de telles activités ont tendance à traverser les limites juridictionnelles, augmentant le besoin d'une coordination horizontale entre deux (ou plus) districts ou municipalités. De plus, la GDT est un phénomène complexe et interdisciplinaire et implique souvent plus qu'une seule instance ministérielle ou agence au niveau local (p. ex. Agriculture, Territoire, Planification, Ressources naturelles et Infrastructure), chacune d'entre elles mettant en

œuvre leurs propres stratégies et cadres sectoriels. La coordination horizontale est nécessaire pour préciser les mandats et les responsabilités au niveau local tout en assurant que tous les secteurs travaillent en vue d'atteindre le même objectif.

Finalement, la coordination minutieuse des intérêts des différentes parties prenantes et la coordination en vue de remplir les mandats publics sont également requises puisque les ressources naturelles attirent des acteurs variés vers les communautés locales, quelques-uns d'entre eux fournissant des services favorables à la GDT et d'autres encourageant des technologies ou des pratiques qui peuvent même s'avérer nuisibles à la mise en œuvre adéquate de la GDT.

Idéalement, le mandat de coordination devrait être détenu par les gouvernements locaux (p. ex. au niveau local ou au niveau du district) légitimés par des élections. Cependant, dans les situations où les institutions publiques sont dysfonctionnelles ou faibles, ou lorsque les institutions non étatiques détiennent l'autorité légitime, d'autres acteurs et structures institutionnelles telles que les autorités traditionnelles, la communauté ou bien les OSC peuvent jouer un rôle plus important. De cette manière, la gouvernance locale peut être considérée comme étant un concept plus général qui implique de nombreux types de systèmes de gouvernance qui ont tous leurs propres caractéristiques, leurs forces et leurs faiblesses. Plutôt que de considérer un système de gouvernance comme étant supérieur à un autre, le concept de la gouvernance locale reconnaît chacun

des systèmes (formel et informel, réglementaire ou coutumier) comme étant un possible élément d'un environnement propice à l'agriculture durable et résiliente au changement climatique.

Bien qu'il existe un consensus international à l'égard de la pertinence des systèmes de gouvernance alternatifs pour la mise en œuvre de la GDT, plusieurs initiatives de développement ne prennent pas suffisamment en compte l'importance des systèmes déjà établis. Les systèmes traditionnels sont particulièrement menacés en raison de la « modernisation » qui, par exemple, refuse d'accorder de la place aux arrangements traditionnels. Les stratégies suivantes n'abordent pas seulement les systèmes de gouvernance formels et informels, mais aussi la relation qui existe entre les différents acteurs impliqués.

Les stratégies de gouvernance locale en vue de créer un environnement propice

La section suivante résume brièvement les stratégies par lesquelles la gouvernance locale pourrait être appuyée afin de créer un environnement propice à l'agriculture durable et résiliente au changement climatique. Chacune des stratégies est accompagnée 1) des moyens et des méthodes par lesquels les différents acteurs peuvent promouvoir la gouvernance locale en vue de contribuer à cet objectif et 2) des perspectives issues des discussions lors des ateliers sur comment ces stratégies peuvent devenir durables et inclusives à long terme.

Cinq des sept stratégies sont fondées sur des leçons issues d'une série de sept cas et expériences personnelles des participants à l'atelier. Sous l'angle de la gouvernance locale, les sept projets sont très différents en ce qui a trait à leur approche et leur axe thématique. Alors que certains projets mettent fortement l'accent sur le renforcement des institutions de gouvernement locales (ADECOB), d'autres mettaient l'accent sur la promotion de la planification participative et sur les organisations communautaires (*Enhancing food security and market access for land constrained women farmers, Chia Lagoon Watershed Management*) ou sur la promotion des systèmes de gouvernance traditionnels (Projet Équateur) ou sur les OSC (*Improving ecosystem services in degraded dryland areas, The Kenya Agricultural Carbon Project*). Bien que la diversité des exemples de cas fut bien appréciée par les participants, ils ont souligné l'absence de leçons issues d'un contexte caractérisé par des systèmes de gouvernance statutaire et coutumière fortement érodés ou faibles. Quatre parmi les sept exemples de cas sont situés au Kenya, un pays qui, comparé à d'autres pays africains, a réalisé beaucoup de progrès en ce qui a trait à l'octroi du pouvoir aux instances gouvernementales locales et la promulgation des cadres nécessaires qui encouragent les processus de planification participative au niveau local. Les autres projets étaient situés au Bénin, au Malawi et au Congo (RDC), ce dernier étant caractérisé par des institutions gouvernementales faibles.

Les deux dernières stratégies (stratégies 5 et 7) ont été identifiées par les participants lors de la deuxième et troisième journée de l'atelier comme étant des stratégies absentes des cas, mais tout de même pertinentes. Ils ne se rapportent pas à un exemple de cas concret, ni à un pays ou une région particuliers, mais plutôt à des expériences personnelles et aux connaissances spécifiques des participants à l'atelier.

Stratégie 1 : Intégrer la GDT dans les plans de développement communaux pour la reconnaissance de la GDT par d'autres secteurs et pour l'allocation budgétaire appropriée

La promotion des pratiques de GDT par les municipalités et les villages est entravée par un manque de planification intégrée de la GDT au niveau communal. Les municipalités n'ont souvent pas la flexibilité pour adopter des mesures ad hoc de GDT et n'ont pas accès aux ressources nécessaires pour leur mise en œuvre sans l'intégration préalable de ces mesures dans la planification budgétaire des municipalités. Ainsi, intégrer les mesures de GDT dans les plans locaux de développement et dans les budgets au niveau communal est un important outil pour renforcer la mise en œuvre de telles mesures.

Méthodes et moyens d'intégrer les mesures de GDT dans les plans de développement communaux :

- *Organiser des événements régulièrement aux niveaux local, national et international pour discuter les données probantes avec les*

- décideurs politiques et les parties prenantes pertinentes (*Upscaling Evergreen Agriculture*);
 - *Équiper les pays avec des outils de surveillance et d'analyse pour cartographier les dynamiques en matière de dégradation des terres (Upscaling Evergreen Agriculture);*
 - *Informar les gouvernements locaux sur l'Économie de la dégradation des terres (ELD) et les coûts associés à l'inaction (Upscaling Evergreen Agriculture);*
 - *Fournir du soutien technique et financier aux processus de consultation pour le développement des stratégies de GDT (Maîtrise et harmonisation des politiques pour la GDT);*
 - *Les gouvernements accordent du soutien légal (p. ex. par le biais de mesures punitives) aux règlements convenus collectivement au niveau du district pour s'assurer que les règlements s'alignent avec les principes des droits de la personne et qu'ils sont respectés au sein de la communauté (Chia Lagoon Watershed Management);*
 - *Élaborer des mécanismes de taxation pour financer les mesures de GDT et réduire le coût de transaction associé à l'adoption de celles-ci (p. ex. les mesures contre la spéculation des terres et l'utilisation non productive des terres) (exemple de l'atelier)*
 - *Inclure les mesures de GDT dans les plans d'investissements nationaux pour assurer qu'elles soient considérées entre les cycles d'élaboration de plans communaux de développement (exemple de l'atelier);*
 - *Inclure la gestion des terres dans les activités communales de planification de développement (exemple de l'atelier)*
- L'intégration des mesures de GDT dans les plans communaux de développement peut être atteinte si les municipalités sont dotées d'informations et de données à l'égard des bienfaits possibles de la GDT. À cet effet, les problèmes doivent être cartographiés et l'état de la dégradation des terres dans différentes régions doit être analysé dans le but d'informer efficacement les priorités et de guider l'action. Une fois que les mesures de GDT auront été intégrées dans les plans communaux de développement, un aspect important de leur mise en œuvre efficace et de leur durabilité à long terme portera sur leurs différents moyens de financement et d'administration. Les participants ont souligné le besoin d'assurer que les transferts de ressources (matérielles et financières) suivent les transferts de compétences/tâches du niveau national au niveau local. Par contre, ils ont reconnu que la capacité des ressources humaines nécessaires pour la gestion adéquate de la mise en œuvre de telles mesures devra être renforcée avant de transférer des ressources financières au niveau local. Au sujet du financement, les participants ont souligné le besoin d'établir des fonds au niveau national (p. ex. des «fenêtres vertes») pour appuyer l'adoption des mesures de GDT par les producteurs, tout en reconnaissant que la GDT est aussi une question d'autonomie locale et que le financement interne doit être sécurisé afin d'éviter la dépendance à l'égard du financement externe.

Stratégie 2 : Réaliser une coordination des prestataires de services de GDT au niveau local pour une meilleure prestation de services et une plus grande portée

Au niveau infranational (p. ex. villages, bassins versants, communautés), nous retrouvons une multitude d'acteurs qui fournissent, d'une manière ou d'une autre, des services de GDT. Ces acteurs comportent des institutions privées, publiques ou étatiques telles que : les autorités locales (informelles ou formelles), les structures du secteur privé, les politiciens, les chefferies traditionnelles, les marchands, les opérateurs privés, les associations communautaires, les coopératives, la coopération au développement, les groupes religieux, les groupes de producteurs et d'autres. Tous ces acteurs ont leurs propres objectifs, intérêts, sphères d'influence et restrictions. Leurs différentes interventions et activités sont souvent réalisées de manière cloisonnée, avec peu ou d'éparse coordination avec d'autres organisations et institutions pertinentes. En même temps, un organisme de coordination efficace détenant la vue d'ensemble de toutes les activités de GDT et en mesure de prendre des décisions informées quant aux régions d'intervention, aux enjeux et aux besoins réels, n'existe souvent pas. Par conséquent, nous observons la duplication des efforts, l'utilisation inefficace des ressources et la consolidation des dépenses externes à l'égard des mécanismes de financement (aide) et d'assistance.

Méthodes et moyens pour réaliser une coordination

souple au niveau local pour les prestataires de services de GDT :

- *Les organisations responsables de la mise en œuvre et les gouvernements nationaux identifient les chevauchements et les synergies lors de la mise en œuvre de différents cadres de développement (p. ex. les CPDN, les ODD) (Projet Équateur);*
- *Établir un mécanisme de coordination souple au niveau local pour les activités de GDT fournies par les autorités gouvernementales locales, par exemple des plateformes pour tous les prestataires de services de GDT ayant la capacité de créer des liens et d'identifier des synergies avec d'autres secteurs. Au sein de telles plateformes, toutes les instances de gouvernance et d'organisation existantes devraient être reconnues et incluses (p. ex. les comités villageois, les arrangements «informels» qui persistent après la période législative de quatre ans) (The Kenya Agricultural Carbon Project, Projet Équateur);*
- *Le gouvernement local effectue une mise en commun des ressources parmi les communautés pour une meilleure prestation de service qui peut être appuyée par la création d'associations ou de conseils municipaux ayant pour mandat de réaliser de telles activités de coordination (ADECOP);*
- *Renforcer les capacités au moyen d'une «approche fondée sur les droits de la personne»¹ des structures communautaires existantes dans le but de faciliter leur*

1. Une approche fondée sur les droits de la personne voulant dire, ici, que les activités de renforcement des capacités se concentrent sur l'éducation individuelle quant aux droits, surtout auprès des femmes. Voici une explication

participation aux mécanismes participatifs institutionnalisés (et autres) de gouvernance pour nouer le dialogue avec les autorités locales, instaurer un dialogue et, finalement, permettre une meilleure prestation de services (exemple de l'atelier);

- *Renforcer, mettre en œuvre ou établir des cadres légaux qui appuient la création de groupes d'entraide communautaires/locaux (p. ex. les coopératives) avec leurs propres activités génératrices de revenus et structures de gestion autonome (exemple de l'atelier);*
- *Introduire des directives pour préciser la coordination entre les parties prenantes et le gouvernement ou entre les parties prenantes parmi elles. Bien que cette dernière soit importante pour assurer l'harmonisation des approches de GDT au niveau local, le gouvernement local devrait «prendre le volant» pour la coordination et fournir un suivi (exemple de l'atelier);*
- *L'élaboration du projet : fonder les activités d'intervention des projets sur une évaluation des besoins, écouter et apprendre des autorités locales et adapter la stratégie du projet à ces besoins. Ceci pourra être réalisé en invitant tous les maires dans un bassin versant donné et en analysant les défis auxquels ils sont confrontés et leurs besoins avec une approche territoriale (exemple de l'atelier)*

Un grand défi a été reconnu en ce qui concerne les organismes de coopération au développement qui dupliquent souvent leurs efforts et ne se coordonnent pas entre elles en ce qui concerne les régions d'intervention, les axes d'intervention, les ressources et les stratégies utilisées. Ceci peut générer de la confusion et des externalités négatives dans les communautés. Puisque les principaux donateurs sont souvent aussi les principaux donateurs dans ces régions, la possibilité pour les autorités locales et les communautés de refuser une intervention se voit limitée. Ainsi, les discussions ont préconisé que les agences de coopération au développement doivent harmoniser leurs interventions, sans contourner les autorités nationales. Lorsque la question a été posée pour déterminer qui pourrait avoir les capacités à coordonner les diverses interventions, un consensus s'est dégagé sur le fait que cette capacité de coordination ne pourrait pas (et ne devrait pas) être assurée par des «étrangers», afin d'assurer la durabilité post-projet («Les donateurs s'en vont, mais le peuple et le gouvernement restent»).

Il est devenu évident que c'est au niveau des autorités locales que la collaboration avec différents acteurs devrait avoir lieu. En même temps, les autorités locales doivent être renforcées dans leurs capacités de fournir cette collaboration. Il a été souligné qu'il existe un besoin de fournir un espace au sein duquel la connaissance est mise en commun et les connexions entre les secteurs et entre les différents niveaux de gouvernance

de cette approche par l'organisation ActionAid: https://actionaid.org/sites/default/files/the_rights_based_approach.pdf

peuvent être réalisées, par exemple une plateforme qui permet la création d'alliances et l'exploration de synergies.

Stratégie 3 : Renforcer les structures de gouvernance locale et traditionnelle communautaires dans un contexte caractérisé par un gouvernement local statutaire inefficace

Plusieurs pays africains sont en voie de décentraliser et de déléguer le pouvoir et les ressources aux niveaux administratifs inférieurs. Cependant, les structures de gouvernement locales continuent de manquer les ressources financières et humaines nécessaires pour la promotion efficace de la GDT. Cette situation est encore plus sérieuse dans les pays où les gouvernements locaux ne réussissent souvent pas à fournir les services de base à leurs citoyens, qui quant à eux, ne font que peu confiance aux institutions locales. Dans de tels contextes, des modèles alternatifs de gouvernance qui tirent parti des systèmes coutumiers et qui sont bien enracinés dans les sociétés locales peuvent s'avérer plus pertinentes pour la promotion de la GDT.

Méthodes et moyens pour renforcer les structures de gouvernance locale et traditionnelle communautaires :

- *Développer un cadre avec les dirigeants coutumiers afin de gérer le processus de l'intervention de développement (Projet Équateur);*
- *Impliquer les dirigeants coutumiers dans*

les activités de sensibilisation et autres événements de mobilisation communautaire (Projet Équateur);

- *Travailler avec les représentants communautaires élus par les membres de la communauté en rassemblant les groupes de ménages selon les différents sujets d'intérêt, ces derniers pouvant par la suite élire des représentants permettant d'ainsi assurer la diversité des représentants élus qui sont chargés de collaborer étroitement avec le projet (Projet Équateur);*
- *Se fonder sur les groupes qui sont déjà engagés dans la conservation des ressources naturelles lors de la mise en œuvre de mesures de conservation des ressources naturelles (Projet Équateur);*
- *Investir spécifiquement dans les capacités organisationnelles des communautés (Projet Équateur);*
- *Fournir un renforcement intensif des capacités techniques et de gestion (exemple de l'atelier);*
- *Impliquer les petits producteurs dans le processus de planification pour créer un sentiment d'appropriation (exemple de l'atelier);*
- *Formaliser les structures de gouvernance traditionnelles pour qu'elles soient légalement reconnues (exemple de l'atelier);*
- *Fournir du soutien aux structures de gouvernance traditionnelles lors de la formulation de règlements et de directives pour la GDT qui répondent au cadre national de GDT (exemple de l'atelier);*
- *Élaboration d'une carte des parties prenantes*

pour identifier les producteurs marginalisés à risque d'être laissés pour compte (exemple de l'atelier);

- *Promouvoir la coordination et la communication entre les structures de gouvernance locale et gouvernementale régionale (exemple de l'atelier).*

Pour assurer la durabilité post-projet, il est important de s'appuyer sur les structures existantes qui sont bien enracinées dans la société locale et susceptibles de perdurer après la fin du projet (p. ex. les groupes d'entraide, les groupes de producteurs, les organisations confessionnelles, etc.). Il a cependant été noté qu'en travaillant avec de tels groupes, il convient de veiller à ne pas imposer à ces organisations existantes un trop grand nombre de nouvelles tâches susceptibles de surcharger ces structures. En outre, les activités des systèmes de gouvernance formels et informels devraient être co-alignées afin d'assurer le maintien des effets après la fin du projet.

Il n'est pas probable que tous les membres de la société aient la même chance de participer et de bénéficier des structures de gouvernance locales. Leur participation peut par contre être favorisée en offrant des mesures incitatives ciblées (p. ex. l'utilisation des TIC pour attirer la participation des jeunes, mise à disposition de services de garde pour les femmes).

Finalement, il devrait être noté que, même dans les contextes où les gouvernements locaux

peuvent être caractérisés comme inefficaces, ces derniers ne sont pas habituellement complètement absents. Ainsi, les projets de développement qui encouragent la GDT par le biais de structures alternatives de gouvernance doivent s'assurer que leurs activités et leurs réalisations sont appuyées et coordonnées par les structures gouvernementales formelles. Afin d'assurer le maintien à long terme et la durabilité institutionnelle des réalisations, la gouvernance informelle doit être conciliée avec les cadres légaux existants.

Stratégie 4 : Renforcer la relation entre les citoyens, les OSC et les gouvernements

La mise en œuvre des pratiques de GDT est souvent compromise par les intérêts concurrents parmi les parties prenantes concernées. Le gouvernement s'intéresse au maintien et à la légitimation de son pouvoir, les OSC, quant à elles, s'intéressent au maintien et à la légitimation de leur rôle en tant qu'« organismes de surveillance » et les citoyens s'intéressent à la revendication auprès du gouvernement de mesures permettant de répondre à leurs intérêts variés. Les OSC ne sont pas légitimées selon un processus démocratique formel et ont tendance à ne représenter qu'une certaine partie de la société. En vue d'assurer la coopération saine vers l'objectif commun de la GDT, il est important de ne pas oublier que la confiance mutuelle entre les institutions est habituellement basée sur la confiance qui existe entre les personnes et qui doit être maintenue à travers des mesures de renforcement des relations.

Ceci met l'accent sur le rôle de la coopération au développement en général – et surtout à l'égard des aspects politiques de la GDT (p. ex. l'accès aux terres, l'accès aux intrants agricoles et la prestation de services publics, etc.) – d'agir comme intermédiaire entre les instances administratives et les défenseurs de la société civile.

Méthodes et moyens pour renforcer les relations :

- *Faciliter les visites de contact pour les représentants gouvernementaux afin d'établir des relations entre les productrices agricoles et les représentants gouvernementaux, renforcer les efforts de plaidoyer des groupes de femmes productrices à long terme (Enhancing food security and market access for land constrained women farmers);*
- *La coordination régulière de réunions avec les structures locales de gouvernance existantes (p. ex. les comités villageois de gestion des ressources naturelles) pour qu'elles identifient par elles-mêmes leurs forces et leurs capacités dans le développement des stratégies de renforcement des capacités permet aux partenaires de développement (p. ex. le gouvernement local, les organisations internationales, les ONG locales, les entreprises privées, etc.) de combler plus adéquatement les lacunes et aide à assurer l'impact soutenu des activités de renforcement des capacités (Chia Lagoon Watershed Management);*
- *Tirer profit des liens importants entre la société civile et la communauté ou la région, la langue*

locale, celle-ci comportant des membres pouvant parler la langue locale et jouer le rôle de médiateur entre différents groupes d'intérêt (p. ex. les porteurs de projets, les organisations de producteurs et le gouvernement local) (exemple de l'atelier);

- *Veiller à ce que les activités de renforcement des relations soient alignées avec les ressources disponibles pour tous les partenaires (exemple de l'atelier)*
- *Comprendre les intérêts et les priorités politiques gouvernementales dans le cas de la non-réactivité (exemple de l'atelier);*
- *Identifier et définir conjointement les enjeux légitimes et les priorités politiques; par exemple, le gouvernement invite les citoyens à participer à la planification budgétaire et organise des événements familiaux (journées des producteurs) (exemple de l'atelier)*

La confiance parmi les acteurs locaux n'apparaît pas automatiquement et ne devrait pas être tenue pour acquise. À cet égard, il a été noté que le renforcement des relations nécessite une attention particulière et devrait être initié et coordonné par le gouvernement local afin de promouvoir le suivi et l'appropriation qui assurent la durabilité post-projet. Les services de vulgarisation publics qui ne sont pas reliés au projet, mais intégrés dans les plans de développement locaux et dans les budgets locaux ont été soulignés comme étant un moyen stratégique de créer de la confiance entre le gouvernement local et les utilisateurs de ressources. De cette manière, il est attendu que les

agents des services de vulgarisation jouent un rôle quant à la création de cette confiance en restant en contact avec les citoyens et en partageant les informations pertinentes pour toutes les parties. En même temps, le renforcement des relations entre le gouvernement et la société civile est plus direct lorsque, par exemple, les OSC participent aux processus de planification budgétaire. Il a toutefois été noté que les OSC n'incluent pas, par défaut, toutes les couches de la population et particulièrement les segments les plus marginalisés. En considérant l'exemple de l'implication de la société civile durant les processus de planification budgétaire ou de développement, il est possible que cela mène à une situation où les intérêts des utilisateurs de ressources marginalisés sont moins apparents dans les budgets locaux et les plans de développement local comparé aux intérêts des mieux nantis. Afin d'appuyer l'inclusion, le renforcement des relations impliquant les OSC doit tenir compte de leur légitimité et de leur relation avec les citoyens pour s'assurer que les intérêts des groupes marginalisés sont équitablement représentés.

Enfin, en matière de complémentarité, il a été noté que les relations peuvent être renforcées par la reconnaissance des institutions locales comme partenaires égaux qui peuvent compléter les institutions statutaires. Les participants ont d'ailleurs souligné que la création de liens entre les différents modes de gouvernance peut nécessiter beaucoup de temps et d'engagement et que les gouvernements locaux ne devraient pas craindre

d'entrer en négociation avec les institutions locales pour se mettre d'accord sur leurs rôles et leurs mandats.

Stratégie 5 : Renforcer la société civile et les citoyens afin de tenir leurs gouvernements responsables

Le succès de la mise en œuvre de la GDT au niveau local dépend largement de la réactivité gouvernementale quant aux modes de vie, aux besoins et aux droits des citoyens. Les mesures de conservation des sols ne coïncident pas toujours avec les intérêts immédiats des populations locales, qui peuvent comprendre les bénéfices rapides reliés à l'agriculture, la participation à l'économie non agricole ou d'autres préoccupations telles que la sécurité de l'approvisionnement en eau. Afin d'éviter que les gouvernements locaux soient critiqués pour avoir pris des décisions à huis clos avec peu d'égards pour l'intérêt public, il est essentiel de communiquer efficacement les raisons de l'investissement public dans la GDT. En outre, les ressources disponibles – qui sont généralement rares – doivent être transparentes et utilisées de manière efficace. En même temps, les citoyens peuvent ne pas avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour demander des comptes à leurs gouvernements, tandis que les organisations de la société civile qui représentent les intérêts des citoyens peuvent avoir peu de marge de manœuvre pour naviguer dans les processus politiques liés à la GDT.

Méthodes et moyens pour renforcer la société civile et les citoyens :

- *Les intérêts de la population sont flexibles et varient au fil du temps; les décideurs politiques et les structures administratives doivent ajuster leurs activités et la «présentation de l'information» de manière correspondante (p. ex. dans les situations où les politiques sont véhiculées principalement par les services de vulgarisation agricole);*
- *Les gouvernements locaux qui mettent en œuvre des cadres pour la planification budgétaire participative incluent les citoyens et les OSC dans les processus de planification;*
- *La société civile — les associations d'agriculteurs en particulier — renforce les capacités des citoyens afin qu'ils connaissent leurs droits et puissent articuler leurs besoins auprès des gouvernements locaux;*
- *La «voix citoyenne» est plus facilement reconnue par l'administration publique si elle communique un message clair. Les groupes de la société civile en bénéficient donc si le message communiqué est fondé sur les intérêts partagés définis par leurs membres;*
- *Identifier les voies appropriées pour faire entendre la «voix citoyenne» (voir stratégie 4);*
- *Les gouvernements fournissent de l'information budgétaire complète et en temps opportun (p. ex. des propositions budgétaires, des rapports de fin/moitié d'année ou des rapports d'audit) pour informer les citoyens et la société civile;*
- *Le gouvernement assure que les politiques de GDT soient adaptées aux modes de vie*

des citoyens (p. ex. fournir son avis sur les mesures de contrôle de l'érosion exigeant de forts apports en main d'œuvre, telles que le terrassement qui — quoique nécessaires d'une perspective écosystémique — ne seront pas en forte demande dans les régions où la production laitière est l'activité économique principale) (exemple de l'atelier)²

La durabilité post-projet de la stratégie dépend grandement de la volonté individuelle des responsables gouvernementaux locaux. Une stratégie pour assurer la durabilité post-projet est d'identifier et de promouvoir les «innovateurs locaux» et les «artisans du changement» qui sont passionnés par la GDT et désireux d'encourager le changement sociétal au sein du gouvernement local. De plus, les OSC peuvent former des coalitions afin d'augmenter leur pouvoir vis-à-vis du gouvernement local et régional et pour mettre à l'échelle leurs programmes d'éducation civique.



Photo par Francis Dejon/IISD

En matière d'inclusion des groupes marginalisés, il y a un risque que les OSC ne représentent pas tous les groupes de la société (p. ex., les

2. Bien que cet exemple ne soit pas directement en lien avec le renforcement de la société civile et des citoyens il a été jugé important par les participants à l'atelier

groupes de producteurs collaborant souvent avec les producteurs les plus nantis). Ainsi, quand les gouvernements entament les processus de discussion avec des groupes de la société civile au sujet de la GDT, les gouvernements devraient s'assurer que ces groupes représentent aussi les intérêts des petits producteurs marginalisés (p. ex. les jeunes). Les participants ont également souligné que tous les membres de la société ne partagent pas le même niveau d'aptitudes et de compétences, d'où la nécessité d'envisager l'élaboration de matériels d'information et de formation. Sur ce point, les participants ont suggéré de jumeler l'éducation civique avec les formations techniques sur la GDT pour rendre l'information plus accessible et illustrative pour les producteurs analphabètes.

Stratégie 6 : Renforcer la participation des groupes de personnes vulnérables au moyen de la mobilisation communautaire de l'organisation

Les groupes de personnes vulnérables et marginalisées ne profitent souvent pas de la représentation nécessaire qui permettrait la prise en compte adéquate de leurs intérêts lors des processus de prise de décisions. Des mécanismes visant à s'assurer qu'aucun groupe n'est exclu lors de la mise en œuvre des projets doivent être mis en place afin d'accroître leur représentation.

Méthodes et moyens pour renforcer la participation des groupes de personnes vulnérables au moyen de la mobilisation communautaire de l'organisation :

- *Faciliter des formations sur les droits et le*

leadership pour renforcer les compétences des agricultrices en matière de négociation et d'action collective afin qu'elles puissent s'engager efficacement dans des processus participatifs politiquement mandatés (Augmenter la sécurité alimentaire et l'accès aux marchés pour les productrices à terres restreintes);

- *Veiller à ce que les formations sur les capacités de leadership et de gestion soient offertes aux membres de la communauté en général (jeunes et aînés, femmes et hommes) pour que le sentiment d'appropriation (ownership) de la gestion durable des ressources naturelles soit partagé par toute la communauté, permettant ainsi un effet durable des exercices de capacitation allant au-delà du cycle de vie du projet (Chia Lagoon Watershed Management);*
- *Réaliser la cartographie des ménages sur le territoire pour éclairer l'allocation efficace et le partage des ressources (exemple de l'atelier);*
- *Renforcer la représentation des ménages en élisant des représentants des ménages (p. ex. un représentant par 10 ménages) pouvant participer lors des processus de consultation (exemple de l'atelier);*
- *Développer des structures de concertation en vue de développer une vision partagée entre les intérêts de la communauté et les objectifs des projets (p. ex. un processus rural d'évaluation participative pour l'inclusion) (exemple de l'atelier);*
- *Sécuriser les droits fonciers pour les groupes vulnérables (voir la section Gouvernance*

foncière pour des stratégies pour assurer l'accès des femmes et des producteurs sans terre à la terre);

- *Renforcer les capacités des responsables afin de leur permettre de remplir leur rôle (exemple de l'atelier).*

Les discussions ont révélé que le renforcement de la représentation des groupes de personnes vulnérables et marginalisées peut être atteint si l'information sur ces groupes est rendue disponible, si ces groupes sont organisés et leurs priorités s'alignent et, finalement, si leur capacité de prendre part aux processus politiques est renforcée.

La collecte de données sur les différents groupes qui habitent sur un territoire donné est une étape essentielle dans l'élaboration des mesures énumérées ci-dessus. Une fois que les groupes sont bien identifiés, il a été reconnu que le renforcement de leur représentation ne peut se faire sans leur organisation et leur mobilisation préalables. Les structures de consultation doivent être mises en place afin de fournir un espace de délibération et de parvenir à un consensus sur les actions générales et spécifiques à entreprendre. Ces structures devront être en mesure de contribuer à l'identification en commun des problèmes et au partage équitable des bénéfices et des ressources parmi les membres de la communauté.

Enfin, la pérennité de leur représentation ne peut être assurée que si ces acteurs peuvent effectivement faire entendre leur voix. Idéalement,

le cadre juridique de la reconnaissance formelle des OBC, des groupes d'intérêt commun, etc. prescrit des mécanismes institutionnels qui garantissent que cela est possible. Les aptitudes de leadership et d'action collective peuvent contribuer à l'autonomisation (empouvoirement) adéquate des acteurs et faire en sorte qu'ils détiennent les outils nécessaires pour prendre part aux processus participatifs et démocratiques et faire valoir leurs intérêts.

Stratégie 7 : Veiller à ce que les cadres internationaux et les interventions de développement correspondent à la réalité des populations locales pour la mise en œuvre de la GDT

Les ODD et d'autres cadres internationaux ont été élaborés avec l'objectif de mettre en place un programme mondial général pour guider les activités et les stratégies de la GDT. Dans plusieurs cas, ces cadres ont été élaborés par le biais d'un processus de consultation qui rassemble une multitude de parties prenantes, y compris la société civile, les OSC et les représentants de communautés locales. Quoique le succès des cadres internationaux de la GDT dépende grandement du degré auquel ils se traduisent à des actions concrètes alignées avec les besoins des utilisateurs de ressources au niveau local, ces cadres ne répondent souvent pas aux modes de vie, aux besoins ni aux priorités de ces mêmes personnes. En même temps, les membres de la communauté ne sont que rarement au courant de

ces politiques internationales de la GDT qui peuvent les concerner directement. Afin de renforcer la mise en œuvre des cadres internationaux, les structures de gouvernance locale peuvent servir de lien entre la communauté au niveau local et les institutions et les décideurs politiques à des niveaux supérieurs.

Méthodes et moyens d'assurer que les cadres internationaux et les interventions de développement correspondent à la réalité des populations locales quant à la GDT :

- *Harmoniser le langage entre les producteurs, les décideurs politiques et les technocrates (exemple de l'atelier);*
- *Organiser des visites régulières des décideurs internationaux pour qu'ils puissent mieux saisir les réalités locales (exemple de l'atelier);*
- *Impliquer les petits producteurs et les organisations de représentants lors de l'élaboration et la prise de décision des cadres internationaux (exemple de l'atelier);*
- *Axer la communication des résultats des interventions de développement sur les impacts (taux d'adoption, rendement, etc.) plutôt que sur les résultats (producteurs « atteints » par l'intervention, matériel distribué) (exemple de l'atelier)*

Les participants se sont dits préoccupés par le fait que les petits exploitants agricoles et leurs groupes d'intérêts spéciaux sont souvent laissés de côté pendant les processus de négociations internationales qui peuvent avoir des répercussions sur leur vie. Malgré l'existence de processus de

consultation, il a été observé qu'il est très difficile d'influencer les décideurs politiques internationaux. Une explication possible de cette observation serait la complexité des régions rurales et les dynamiques de la dégradation des terres, empêchant les décideurs politiques de tirer des leçons générales issues de l'expérience locale qui peuvent être mises à l'échelle.

Les interventions de développement (les projets et les programmes gouvernementaux financés par des donateurs) qui visent à contribuer aux cadres internationaux abordent souvent un objectif spécifique dans une perspective sectorielle. Par exemple, les programmes de GDT ont tendance à se concentrer sur les bienfaits sociaux ou la conservation des ressources naturelles et ne sont pas en mesure de décrire comment contribuer à un plus vaste développement économique des régions rurales. Puisque les interventions sont ancrées dans les processus d'élaboration d'objectifs au niveau national ou mondial, leur flexibilité est entravée quant à la capacité d'apprendre et de rediriger les méthodes et les cibles dans les situations où les hypothèses initiales se sont révélées fausses.